BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 186

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

792 144 834 RCS Angoulême.
TAVEX.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2500.00 EUR.
Adresse : 57, Rue Gaston Briand, 16130 Segonzac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE « SOCIETE FRANCAISE DE TRAVAUX AGRICOLES ET VITICOLES – SOFRATAV » PAR LA SOCIETE « TAVEX » 1.Evaluation de l'actif et du passif de la Société « SOCIETE FRANÇAIS DE TRAVAUX AGRICOLES ET VITICOLES – SOFRATAV » dont la transmission à la Société « TAVEX » est prévue : -Montant de l'actif : 392.827,73 euros -Montant du passif : 68.564,95 euros 2. La Société « TAVEX », société absorbante, détenant la totalité des actions de la Société « SOCIETE FRANÇAIS DE TRAVAUX AGRICOLES ET VITICOLES – SOFRATAV », société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par Société « SOCIETE FRANÇAIS DE TRAVAUX AGRICOLES ET VITICOLES – SOFRATAV », société absorbée, n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société « TAVEX », société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : 475.737,22 euros 4. Le traité de fusion établi le 28 août 2025 a été déposé le 29 août 2025, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de ANGOULEME..